



Syndicat Intercommunal
des Eaux du Val de l'Ognon

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE BUREAU du 28 juin 2016 à 9 heures 30

Président : Thierry DECOSTERD

Secrétaire de séance : Claude MAIRE

Elus présents : Daniel BELIARD, Damien CLERGET, Serge DOUDOU, Pascal DUCRET, Jean Luc FRICHET, Christophe LEMONIER, Claude MAIRE, Daniel MEYER.

Elu excusé : Corinne ARNOUD, Marie Claire LACOUR, Raymond BALLOT, André GAUTHIER

Autre présent : Didier ROLLET.

Ordre du jour :

- Travaux : demande de subvention réservoir de Valay, état d'avancement, groupement de commandes avec Tromarey,
- Personnel : recrutement,
- Transfert des compétences, demande d'adhésion,
- Défense incendie : Règlement Départemental de DECI,
- SPANC – tarification,
- Informations et questions diverses.

1. Approbation du PV de la séance précédente.

Le bureau, à l'unanimité, approuve le PV de la séance précédente. Claude MAIRE est nommé secrétaire de séance.

2. Travaux : demande de subvention réservoir de Valay, état d'avancement, groupement de commandes avec TROMAREY

Le président explique que suite à l'ouverture des plis des travaux du réservoir de Valay les offres des entreprises ETANDEX et THIEULIN ont été retenues pour les travaux du réservoir de VALAY, en accord avec la commune, présente à cette commission.

La somme des travaux se monte à 117 932€ht. Le choix a été basé sur l'offre technique la plus sécurisante.

L'aide accordée par le Conseil Départemental de Haute-Saône était de 110 000€ht, estimatif initial des services techniques du syndicat.

Le Président précise qu'il serait souhaitable de solliciter le Conseil Départemental pour obtenir une aide complémentaire suite à l'ouverture des plis.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter une aide complémentaire du Conseil Départemental de Haute Saône.

(Délibération 1 prise à l'unanimité).

Daniel BELIARD explique que les travaux sont en cours à Pouilley-Français par l'entreprise SOBECA. La fin du chantier est prévue pour la mi-août.

Le prochain chantier sera celui de Dannemarie sur Crête. Une réunion de coordination avec la commune est programmée semaine prochaine.

Le Président rappelle au Bureau que la commune de TROMAREY et le SIEVO souhaitent, par une convention se grouper, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics pour la réalisation des travaux de pose de réseaux d'eau potable et d'assainissement, y compris branchements sur la commune de TROMAREY.

Le Bureau, décide d'autoriser le Président à signer la convention pour le groupement de commande avec la commune de Tromarey.

(Délibération 4 prise à l'unanimité).

3. Personnel

Le président rappelle tout d'abord que deux agents de l'équipe technique ont obtenu une mutation à la Ville de Besançon. Par conséquent, deux postes étaient à pourvoir. Suite au recrutement, un agent a déjà été retenu, et démarre ses fonctions le 16 août.

Des essais sont prévus pour un second agent technique.

Ensuite, concernant le poste de technicien télégestion, des entretiens sont en cours avec des essais prévus au mois d'août.

4. Transfert de compétences, demande d'adhésion

Le président explique que le syndicat a reçu les demandes d'adhésion des communes de VENERE (70) et VALAY(70).

Le bureau demande à M. Rollet une étude financière et technique sur les conséquences de ces adhésions pour pouvoir les présenter au prochain bureau, puis à l'assemblée générale.

5. Défense incendie

Le président explique qu'il s'est rendu à une réunion organisée par le SDIS 25 concernant le projet de règlement Départemental de Défense Incendie Extérieure contre l'Incendie (DECI)

Cette démarche s'inscrit dans un contexte réglementaire suite à la parution de l'arrêté du 15/12/2015 sur la DECI.

Il explique en quelques mots qu'il est prévu une adaptation des anciens textes réglementaire pour permettre d'adapter la défense au risque, ce qui permettra dans certains secteurs d'accepter un débit de 30m³/h au lieu de 60 aujourd'hui.

Une explication est programmée en présence du SDIS pour la prochaine assemblée générale.

6. SPANC : tarification

Le président explique que face aux difficultés à boucler le budget du SPANC, après avoir analysé le temps passé par les agents pour ces missions, et pour s'adapter par rapport aux nouvelles réglementations, des modifications tarifaires seront proposées pour le prochain bureau, à valider en assemblée générale.

7. Divers

Le président présente des créances pour un montant total de 292.93 € TTC, soit 277.66 €, TVA 15.27 €.

(Délibération 2 prise à l'unanimité).

Il soumet aussi au vote des admissions en non-valeur pour un montant de 3302.24 € TTC (soit 3127.86 € HT, TVA 174.38 €)

(Délibération 3 prise à l'unanimité).

3, Rue du Val de l'Ognon. 25170 COURCHAPON. ☎0381582626. Fax 0381582684.
TVA intracom.FR 56 252 503 172. eaux.val.ognon@wanadoo.fr **Site Internet** www.valdelognon.fr